

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

N° 2023095

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Virginie BESSON, Carine LUTT, Vanina PICHEVIN, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Franck DUVERNAY et Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON et Dominique BAESJOU ainsi que Mathieu BONITON

Pouvoir : Peggy LUTON à Virginie BESSON
 Dominique BAESJOU à Patrick RAYTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

OBJET : TARIFS 2024 – CANTINE

Madame Carine LUTT, conseillère déléguée présente les tarifs « cantine » proposés par la commission « Jeunesse » avec application de la nouvelle grille de quotients familiaux et l'application d'une première tranche solidaire sans impact conséquent pour la collectivité.

Cantine	Tarifs 2023 (avec prise en compte du quotient familial)	Tarifs 2024 (avec prise en compte du quotient familial)
QF < 400	2,60 €	2,40 €
QF 401-800	2,90 €	2,90 €
QF 801-1200	3,10 € (Entre 801 et 1500 €)	3,10 €
QF 1201-1600	Entre 3,10 € et 3,20 €	3,30 €
QF1601-2000	3,20 € (>1501 €)	3,50 €
QF >2000	3,20 € (>1501 €)	3,70 €
Régime alimentaire spécial	9,00 €	9,54 €
Repas adulte	5,00 €	5,35 €

AR Prefecture

017-211701214-20231211-2023095-DE
Reçu le 13/12/2023

Entendu l'exposé, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs 2024 pour la cantine tels qu'exposés.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 12 décembre 2023.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

